

Etudiants étrangers : c'est l'impasse

UNIVERSITÉ La FEF et des comités locaux bloquent les rectorats de l'ULB et de l'UCL

► Des étudiants s'insurgent contre le montant du minerval réclamé aux étrangers.
► Ils semblent déterminés à aller jusqu'au bout.

Peut-on exiger d'un riche étudiant chinois qu'il prenne partiellement en charge ses frais d'études ? A contrario doit-on offrir la gratuité au jeune Équatorien qui peine à nouer les deux bouts ? Les questions font débat dans l'enseignement supérieur depuis des années... Un débat qui s'est mué, ces jours-ci, en conflit ouvert entre d'une part la FEF (la Fédération des étudiants francophones) et les assemblées étudiantes de l'ULB et de l'UCL, et

d'autre part les autorités académiques. Depuis jeudi dernier, une poignée d'étudiants campent devant les bureaux respectifs des recteurs Blondel (UCL) et Englert (ULB). Et n'ont pas l'intention, à ce stade, de décamper.

« Ils se trompent de cible »

Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ? Le vote en mars dernier par l'Ares (l'académie qui chapeaute l'enseignement supérieur) de la circulaire réglant les droits d'inscriptions. Que dit-elle ? Que les étudiants européens sont redevables du même minerval que les belges (soit 835 euros). Idem pour les jeunes issus d'un pays moins avancé (suivant une liste ONU de 42 pays), pour les résidents de longue durée, pour les réfugiés etc. Par contre, tous les autres

(Brésil, Équateur, États-Unis, Australie...) sont, suivant cette circulaire, redevables de droit majorés fixés à cinq fois le montant standard (soit 4.175 euros). Notons que, précédemment, une

liste intermédiaire comprenant des pays moins avancés créait une catégorie intermédiaire à 2.758 euros ; cette liste n'est plus en vigueur depuis

2016. Notons aussi qu'un décret autorise théoriquement l'Ares à appliquer un multiplicateur de 15 aux droits standards, cette disposition n'a cependant jamais été appliquée.

Pour justifier cette distinction entre étudiants européens et non-européens, le recteur de l'ULB, Yvon Englert, a été clair avec les étudiants : « une année de formation est estimée à

10.000 euros. Si les pouvoirs publics financent la différence entre ce coût et le minerval de 835 euros pour les Belges et les Européens, il n'en va pas de même pour la plupart des étudiants issus des pays hors UE. Par ailleurs, le gouvernement fédéral vient de réduire de 7 à 4,5 millions d'euros l'enveloppe soutenant les frais d'accueil des étudiants de la coopération au développement. » Au total, cela représente pour l'ULB une perte de subsides d'environ un million d'euros. « Si je comprends la frustration des étudiants face à la situation différenciée entre étudiants en fonction de leur pays d'origine, je les invite à ne pas se tromper de cible ni à se tirer une balle dans le pied en demandant aux universités de prendre seules en charge les financements qui relevaient précédemment des pouvoirs publics. » ■

ERIC BURGRAFF

MAXIME MORI, PRÉSIDENT DE LA FEF

« Une rencontre avec ministre et recteurs »

Pourquoi ce combat ?
C'est idéologique : le libre accès à l'enseignement pour les étrangers se réduit d'année en année, nous ne pouvons pas l'accepter. Les arguments des universités sont faibles :

alors qu'elles prônent l'ouverture à l'international, elles ne l'appliquent pas sur le terrain. D'aucuns estiment logique de faire payer les ressortissants de pays plus riches... Dans ce cas, il faudrait ouvrir le débat au niveau belge... Qui veut le faire ?

On vous rétorquera qu'ils ne sont pas financés...
Sans doute mais il faut se rendre compte que ça ne change de toute façon rien

pour les universités qui fonctionnent en enveloppe fermée. Pour elles, le coût de quelques dizaines d'étudiants étrangers est tout à fait marginal. Aucune avancée depuis jeudi, ne craignez-vous pas que votre combat s'enlise ? La FEF propose une porte de sortie : nous exigeons une rencontre rapide entre les six recteurs, le ministre (qui a une grosse responsabilité dans ce dossier) et les délégations

étudiantes. Une rencontre qui devrait déboucher sur des engagements clairs : un positionnement en faveur d'un même minerval pour tous. Des dizaines d'académiques nous soutiennent désormais. Nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout.

E.B.

DANA SAMSON, VICE-RECTRICE UCL

« Aborder toutes les questions de fond »

Avez-vous été surprise par cette action ?
Oui. Il existe au sein de l'université toute une série d'instances chargées d'aborder ces questions de fond de manière démocratique. Or, à aucun moment les étudiants n'ont déposé à l'UCL une note argu-

mentée. Nous déplorons donc le moyen d'action. Quelle est l'ampleur du phénomène ? Nous avons 5.800 étudiants internationaux mais seuls... 330 sont concernés par des droits majorés. L'immense majorité ne paie donc pas plus que les Belges parce qu'ils sont issus de l'UE ou d'un pays moins avancé, parce qu'ils sont doctorants ou boursiers, parce qu'ils ont réussi l'année

antérieure...
La FEF vous reproche un manque d'ouverture internationale au niveau financier...
C'est trop simple. Il ne faut pas oublier un élément essentiel : les pays concernés pratiquent un coût d'accès souvent identique au nôtre. Si nous demandions moins, nous entrerions en concurrence avec leur propre système de formation. Pour les pays en développement, nous mison

sur les doctorats sans droits majorés. Enfin, l'UCL consacre chaque année 1,5 million pour octroyer des bourses à des étudiants étrangers. Nous ne sortirons de ce conflit qu'autour d'une table où l'on abordera les questions de fond, toutes les questions de fond.

E.B.